

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 20 JANVIER 2026 à 18 h 30

Séance du	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers		
			en exercice	présents	votants
20/01/2026	16/01/2026	16/01/2026	15	11	11

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, Mme GAIMON Marina, M. THERET Sébastien, M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire de séance : M. DIEU Gérald

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2025

- 1) **Décision Modificative n°1 Budget Principal**
- 2) **Approbation du tracé du chemin de randonnée**

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT) depuis la dernière réunion

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

1) **Décision Modificative n°1 Budget Principal**

Afin de pouvoir mandater les dernières écritures du budget 2025 ; Madame le maire propose la décision modificative suivante sur le budget principal :

dépenses de fonctionnement:

- Chapitre 011 article 615231 : - 2319.73€
- Chapitre 014 article 7392221: 2319.73€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité' approuve la décision modificative détaillée ci-dessus.

2) validation du tracé du sentier de randonnée sur la commune

Madame le Maire présente le tracé du projet de chemin de randonnée parcourant la commune.

Celui-ci a pour point de départ le bourg et traverse l'ensemble de la partie Est de la commune, longeant l'Indre sur sa partie Nord et l'Ozance sur sa partie Sud.

Ce projet a été créé en concertation avec la fédération de randonnée et la communauté de communes.

Le tracé proposé au conseil municipal reprend le tracé initial sauf la partie située à l'extrême Est : le projet initial allait du « moulin du Breuil » jusqu'à « la Fontaine » puis faisait demi-tour pour passer à Luché.

Madame le Maire propose que le tracé passe du « moulin du Breuil » à « Luché », réduisant légèrement la longueur totale du sentier de randonnée. Elle propose également que ce chemin de randonnée soit dénommé « entre Fleuves et Moulins ».

Le Conseil Municipal ayant eu connaissance du tracé de ce chemin de randonnée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tracé ci-joint et valide la dénomination de « Clion : entre Fleuves et Moulins ».

La séance est levée à 18h 45.

Le secrétaire de séance,
Gérald DIEU



Le Maire,
Béatrice LE GLOANNEC